



Notre - Dame -  
de-l'Île-Perrot

## **AVIS PUBLIC**

### **Demande d'autorisation d'un usage conditionnel**

#### **Demande no 2020-35**

À la séance ordinaire qui sera tenue le **8 septembre 2020**, à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur la demande d'autorisation d'un usage conditionnel en vertu du Règlement no 510 sur les usages conditionnels no 510, à savoir :

#### **DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL NO 2020-35**

##### **LOT 2 068 406 (1022, BOULEVARD PERROT)**

La demande vise à permettre :

- La construction d'un immeuble multifamilial, soit un quadruplex à structure isolée.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 8 septembre 2020.

En vertu des dispositions de l'arrêté ministériel no 2020-049 du 4 juillet 2020, une consultation écrite de 15 jours est aussi tenue à compter de ce jour concernant cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel. Toute personne qui veut ainsi donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4 ou par courriel à l'adresse suivante : [cfpesant@ndip.org](mailto:cfpesant@ndip.org) en spécifiant bien le numéro de la demande.

La décision du conseil municipal sur la demande sera rendue à la séance du 8 septembre, à la lumière des recommandations du CCU et des avis, commentaires et/ou oppositions reçues par la Ville au cours de la consultation écrite de 15 jours annoncée par le présent avis, et en personne lors de la séance.

FAIT A NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 24 AOÛT 2020.

Catherine Fortier-Pesant  
Greffière  
/sb